

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 03 février 2023

Date de la convocation
30 janvier 2023

Date de la séance
03 février 2023

N°2023_02_01

Remboursement de l'acompte versé pour la réservation de la salle polyvalente
--

L'an deux mille vingt-trois et le trois février à 18 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Damien GOULARD, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN
Absents ayant donné procuration : Audrey POTAUFEUX par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés : Benjamin WAQUELIN

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

VU la délibération n° 2020-07-02 en date du 28 juillet 2020 relative au nouveau règlement de la salle polyvalente,

VU la délibération n° 2020-07-03 en date du 28 juillet 2020 relative à la fixation des tarifs de location de la salle polyvalente,

VU l'article 1-3 du règlement intérieur de la salle polyvalente, qui dispose qu'en cas d'annulation de l'engagement, le montant versé pour la location restera acquis à la commune, au titre des dommages et intérêts, sauf en cas de force majeure,

CONSIDÉRANT la demande de Madame Aline BOUCTON, en date du 30 novembre 2022, demandant à la commune de bien vouloir annuler sa réservation de la salle polyvalente prévue le 31 décembre 2022 pour des raisons professionnelles, et lui rembourser la somme de 72 € déjà versée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à rembourser la somme de 72 € à Madame Aline BOUCTON suite à l'annulation de la location de la salle polyvalente prévue le 31 décembre 2022.

Chalais

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/02/2023 051-215104159-20230203-2023_02_01-DE